

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Commune de Souffelweyersheim**

1 place du Général de Gaulle

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Téléphone 03.88.20.00.12

Télécopie 03.88.20.50.64

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 6 Mars 2024

sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Nombre de membres élus : 15	Nombre de membres en fonction : 15
Présents : 10	Absents : 5
Ayant délégué leur droit de vote : 2	

07/2024 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ci-dessous :

Le Conseil d'Administration,

après avoir entendu et approuvé,

- le compte administratif de l'exercice 2023,

- le compte de gestion de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter l'excédent global cumulé de 2023 comme suit :

Affectation à l'excédent reporté, compte 002

Excédent de fonctionnement reporté, pour un montant de 9 339,02 €

../..

PREND ACTE que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2024.

Pour extrait conforme.

Souffelweyersheim, le 07/03/2024

Secrétaire de séance

Vice-Présidente

Nadia THOMAS

Myriam JOACHIM



Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication **08 MARS 2024** numérique faite
le _____